

S'adapter à l'interdiction des plastiques à usage unique au Canada : Un guide pour l'évaluation des solutions alternatives d'emballage



Graphic
Packaging
INTERNATIONAL



Les plastiques sont omniprésents dans de nombreux produits que nous utilisons tous les jours. Au cours des dernières décennies, la production de plastique a augmenté **plus rapidement que tout autre matériau**, grâce à sa légèreté, sa durabilité et son faible coût. Malheureusement, les Canadiens jettent **plus de 3 millions de tonnes de plastique** chaque année, avec un taux de recyclage de moins de 10 %. Une grande partie de ce plastique se retrouve en dehors du flux des déchets gérés. Ce faisant, ils polluent les cours d'eau, nuisent à la faune et à la flore, et génèrent des microplastiques qui se retrouvent dans notre alimentation et notre eau potable.

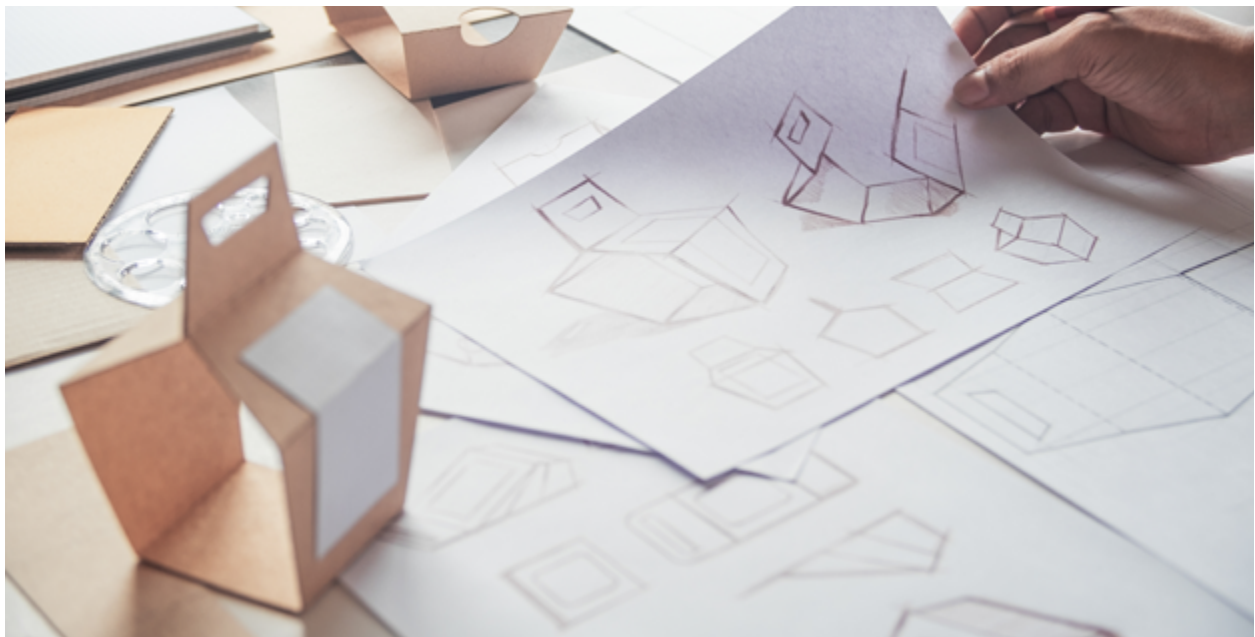
En raison des préoccupations croissantes concernant l'impact environnemental de la pollution plastique, le gouvernement du Canada a récemment mis en place un plan global visant à interdire les plastiques à usage unique. Finalisé en juin 2022, le **Règlement interdisant les plastiques à usage unique (RIPUU)** vise six catégories de plastiques problématiques, dont les contenants de services alimentaires et les anneaux des emballage de boissons.

La réglementation interdira la fabrication, l'importation, la vente et, à terme, l'exportation de plastiques à usage unique à partir de décembre 2022. Au cours de la prochaine décennie, cette interdiction permettra d'éliminer environ 1,3 million de tonnes de déchets plastiques difficiles à recycler et plus de **22 000 tonnes de pollution plastique**, donc suffisamment pour remplir un million de sacs poubelles.

Ces nouvelles réglementations obligent les entreprises canadiennes à reconsidérer leurs solutions d'emballage et à délaisser les plastiques au profit d'alternatives plus durables et qui facilitent le recyclage. En tant que chef de file de l'innovation en matière d'emballages à base de fibres, Graphic Packaging International travaille en étroite collaboration avec les entreprises canadiennes du secteur de l'alimentation et des boissons pour faciliter une transition en douceur vers des matériaux alternatifs sans toutefois sacrifier la fonctionnalité.

Thématiques abordées dans ce guide numérique :

- **Interdiction des plastiques à usage unique**
- **Champ d'application de la réglementation**
- **Évaluation des substituts**
- **Solutions alternatives d'emballage**
- **S'adapter à l'interdiction des plastiques**





Interdiction des plastiques à usage unique

Le gouvernement du Canada a initialement proposé des restrictions sur certains plastiques à usage unique en 2020, dans le cadre de son engagement à atteindre **zéro déchet de plastique d'ici 2030**. Pour éclairer les actions politiques du Canada, le gouvernement a commandé une étude pour évaluer l'impact environnemental de la pollution plastique. Publiée en octobre 2020, **l'évaluation scientifique de la pollution plastique** qui en a résulté a désigné les emballages de consommation comme étant le facteur le plus important de déchets plastiques. Ces emballages représentent 33 % des plastiques introduits sur le marché et 47 % des plastiques jetés.

L'étude a évalué divers produits en fonction de leur impact sur l'environnement, des taux de recyclage et de la disponibilité de matériaux alternatifs. Cette analyse a révélé six catégories spécifiques justifiant une interdiction fédérale :

- Les sacs d'emplettes
- Les ustensiles
- Les récipients alimentaires
- Les anneaux des emballages de boissons
- Les bâtonnets à mélanger
- Les pailles

Publiée en 2022, la réglementation finale entrera en vigueur d'ici la fin de l'année. Elle interdit la fabrication et l'importation de ces plastiques d'ici décembre 2022, la vente de plastiques pour la restauration d'ici décembre 2023, et les anneaux des emballages de boissons d'ici juin 2024. D'ici à la fin de l'année 2025, l'exportation de ces articles sera également interdite, ce qui aura un impact mondial dans la lutte contre la pollution plastique.

Pour aider les entreprises à ne plus utiliser ces articles et à faire la transition, le gouvernement a également publié son **guide pour la sélection d'alternatives aux plastiques à usage unique**, qui incite les entreprises à adopter des équivalents non plastiques comme le papier et la fibre de pâte moulée.



Champ d'application des réglementations

Voici un aperçu de deux catégories de plastiques à usage unique concernées par l'interdiction.

Articles de restauration

Le règlement utilise trois critères pour déterminer quels articles de restauration sont concernés par l'interdiction.

1. Forme

Les formes de récipients interdites dans cette catégorie comprennent :

- Récipients à clapet comprenant deux moitiés articulées
- Récipients à couvercle séparé non relié par une charnière
- Boîtes en contact direct avec les aliments ou utilisées pour transporter des aliments dans d'autres récipients
- Gobelets, assiettes et bols pour aliments chauds ou froids

Cependant, les couvercles plastiques pour gobelets ne sont pas interdits.

2. Utilisation

Les articles de restauration utilisés dans les deux buts mentionnés ci-dessous sont interdits :

- Servir ou transporter des aliments, qu'ils soient consommés ou non directement à partir du récipient
- Récipients pour aliments qui sont prêts à être consommés sans être réfrigérés, congelés, cuits, réchauffés au micro-ondes ou préparés d'une autre manière.

3. Résines plastiques

Les articles de restauration interdits contiennent l'une de ces résines plastiques :

- Mousse de polystyrène expansé (PSE), couramment utilisés pour les boissons froides, les assiettes et les bols
- Mousse de polystyrène extrudé (XPS), couramment utilisé pour les gobelets thermiques, les récipients à double coque et les plateaux
- Chlorure de polyvinyle (PVC), couramment utilisé pour les récipients à double coques pour les fruits et légumes, la boulangerie et les salades
- Le noir de carbone, couramment utilisé pour les récipients en plastique noir à couvercle transparent
- Tout additif qui se décompose par oxydation ou se fragmente en microplastiques, communément appelés plastiques « oxo-dégradables » ou « oxo-biodégradables »

Ces plastiques interdits pour les services alimentaires représentent environ la moitié du volume actuel des emballages des services alimentaires au Canada. Ainsi, la moitié des fournisseurs de services alimentaires du pays ont besoin de substituts.

Les anneaux des emballages de boissons

Contrairement aux récipients destinés à la restauration, l'interdiction des anneaux des emballages de boissons se fonde uniquement sur le facteur de forme des anneaux, indépendamment du cas d'utilisation ou des résines. Si ces anneaux sont généralement utilisés pour maintenir des emballages multiples de boissons, elles sont également courantes dans d'autres catégories, notamment les sauces, les aliments pour bébés, les aliments pour animaux et les produits de nettoyage.

Les anneaux des emballages de boissons, aux fins du règlement, sont définis comme suit :

- Article manufacturé en plastique, fabriqué entièrement ou en partie en plastique, qui a la forme d'une série d'anneaux ou de bandes déformables conçus pour entourer les récipients de boissons afin de les transporter ensemble

La réglementation interdit spécifiquement anneaux flexibles, généralement fabriqués en polyéthylène faible densité.

Les porteurs de canettes rigides sont exclus de la définition des porte-bagues SUP, car ils n'ont pas d'anneaux ou de bandes déformables entourant le contenant de boisson. Les porteurs de canettes rigides se fixent généralement sur le dessus des contenants de boisson par encliquetage ou avec des parties pliables en forme de dents.

Ces plastiques interdits représentent environ la moitié du volume actuel des emballages multiples au Canada, laissant la moitié des fournisseurs de boissons du pays dans l'obligation de les remplacer.





Évaluation des substituts

Compte tenu du délai serré avant l'entrée en vigueur de ces réglementations, les entreprises évaluent déjà les matériaux d'emballage de substitution qui peuvent égaler ou dépasser la fonctionnalité du plastique.

Voici les principaux facteurs à prendre en compte lors du choix des substituts aux emballages en plastique interdits.

1. Comparaison des prix

Le coût est souvent une préoccupation majeure lors de l'évaluation des options d'emballage. Considérez les coûts des alternatives, notamment les plastiques recyclés, le papier, les fibres et les emballages en aluminium, mais n'oubliez pas que le prix n'est pas le seul facteur décisif. Bien que les emballages en papier soient généralement plus coûteux que ces plastiques interdits, ils offrent également une valeur ajoutée en tant que ressource facilement recyclable et renouvelable, avec des avantages uniques en matière de commercialisation par rapport au plastique.

2. Spécifications techniques

L'une des considérations les plus importantes est de savoir si les emballages de substitution peuvent ou non répondre aux mêmes spécifications techniques et aux mêmes attentes en matière de performances que le plastique. Dans de nombreux cas, les emballages en papier peuvent égaler, voire dépasser, l'utilité du plastique lorsqu'il s'agit d'exigences telles que des graphismes de marques dynamiques, la résistance à l'humidité, la résistance à l'eau et la facilité à s'ouvrir.

3. Efficacité opérationnelle

L'adoption d'un nouveau système d'emballage peut représenter un défi, qu'il s'agisse des dépenses d'investissement liées à l'installation d'un nouvel équipement ou de la transition vers une nouvelle technologie. Les entreprises dont les chaînes de fabrication sont axées sur le plastique peuvent opter pour des plastiques recyclés, tandis que les fabricants plus agiles peuvent s'adapter à différents matériaux, ce qui peut leur permettre de réaliser de nouveaux gains en termes d'efficacité opérationnelle.

4. Disponibilité des matériaux

L'exode massif des plastiques aura un impact à la fois sur la demande et sur l'offre de matériaux alternatifs. Les résines post-consommation (PCR) de qualité alimentaire sont déjà limitées au Canada. Compte tenu des difficultés de recyclage de ces matériaux, les experts du secteur ne s'attendent pas à ce que l'offre augmente avec la demande. Cela pourrait faire grimper le prix des plastiques recyclés, ce qui représente un risque sérieux pour les entreprises qui choisissent ces substituts. Les ressources renouvelables d'origine responsable, comme le carton, offrent une solution beaucoup plus durable.



Solutions alternatives d'emballage

Voici quelques exemples d'emballages à base de fibres déjà disponibles sur le marché. Ces produits de substitution sont aussi durables et fonctionnels que le plastique, tout en offrant des avantages commerciaux accrus qui perturbent les allées des détaillants et stimulent l'intention d'achat. De plus, ces matériaux sont beaucoup plus faciles à recycler puisque **96 % des Canadiens** sont en mesure de recycler le papier et le carton.

Alternatives aux anneaux plastiques

Remplacez les anneaux plastiques par des cartons, des emballages ou des attaches de type clip qui protègent les canettes et les bouteilles tout au long de la chaîne d'approvisionnement, en offrant des avantages uniques en matière de commercialisation.



Les emballages multipack entièrement fermés

offrent une couverture maximale pour protéger les boissons en canettes et en bouteilles, les aliments et les aliments pour animaux de compagnie tout au long de la chaîne d'approvisionnement. Ces cartons sont recyclables, fabriqués à partir de fibres végétales renouvelables et peuvent être personnalisés pour diverses configurations, avec l'ajout de formes et de finitions spécifiques.

Découvrez le multipack entièrement fermé de la brasserie Estrella Damm, qui a remporté plusieurs prix.



Les emballages à clip offrent juste la bonne quantité de surface pour sécuriser les multipacks tout en maintenant la visibilité du produit.

Les systèmes de clippage exclusifs comme **KeelClip™** et **EnviroClip™** utilisent moins de matériau que les autres options multipack pour maintenir les canettes en place tout en permettant un retrait facile. De plus, le carton est imprimable et la marque peut ainsi promouvoir ses produits avec une certaine liberté, ce qui renforce l'attrait en rayon par rapport aux anneaux plastiques.

Découvrez comment Liberty Coca-Cola Beverages a éliminé les emballages plastiques grâce à KeelClip™.

Alternatives aux récipients plastiques à double coque

Éliminez les récipients plastiques à doubles coque au profit de récipients durables en carton.

- **Les barquettes ProducePack™** sont idéales pour emballer, entre autres, les tomates-cerises. Offrant une différenciation accrue en rayon, la barquette ProducePack™ offre une durée de conservation équivalente à celle des récipients doubles traditionnels.
- **Les cartons EconoPaxx™** sont fabriqués avec du carton qui contient 100 % de fibres recyclées avec des matériaux poly laminés qui offrent une barrière maximale contre les graisses et l'humidité. Comme ces récipients peuvent être utilisés aussi bien pour les aliments chauds que pour les aliments froids, ils réduisent l'inventaire de produits d'emballage qui doivent être entreposés et sont entièrement recyclables.



Alternatives aux gobelets en mousse

Remplacez les gobelets en mousse par des gobelets en carton enduit.

Les gobelets thermiques **Hold&Go™ PCF** utilisent la technologie Thermashield™ pour garder les boissons chaudes, sur le pouce. La conception à double revêtement élimine le besoin d'un manchon supplémentaire, réduisant ainsi les déchets superflus. Fabriqués avec un minimum de 40 % de fibres recyclées post-consommation (PCF), ces gobelets constituent une alternative durable à la mousse. En fait, jusqu'à **60 % moins de camions** sont nécessaires pour expédier ce produit, par rapport aux gobelets en mousse, ce qui réduit les coûts d'expédition et les émissions de carbone.



Alternatives aux contenants et boîtes en plastique avec couvercles

Remplacez les contenants en plastique et les boîtes avec couvercles par des contenants et boîtes avec couvercles tout en papier.

- **ecotainer™ contenants et couvercles alimentaires** font partie d'une gamme complète d'emballages de restauration à usage unique et commercialement compostables*.



Alternatives aux assiettes et bols en mousse

Remplacez les assiettes et les bols en mousse contre des plateaux et des bols fabriqués à base de fibres pressées.

- **Les plateaux en fibres pressées**
DesignerWare™ constitue une alternative plus économique et durable à la mousse ou au plastique. Cette gamme de plateaux à base de papier présente une série d'améliorations fonctionnelles par rapport à la mousse, notamment des capacités d'impression intérieure/ extérieure et des matériaux réactifs aux micro-ondes qui favorisent une cuisson croustillante, avec la même qualité qu'au four.



Alternatives aux assiettes et bols en PVC

Remplacez les assiettes et les bols en PVC par des produits innovants en carton, qui offrent une grande flexibilité pour toutes les gammes de produits.

- **L'emballage IntegraFlex™** combine les meilleures caractéristiques des boîtes pliantes et des emballages flexibles en une solution plus efficace et plus économique. Qu'il s'agisse de gobelets pliables ou de sacs polyvalents, ces emballages en papier offrent la possibilité de manger directement du récipient; ils vont au micro-ondes, que ce soit pour des produits secs ou humides.

Au cours des mois et des années à venir, le déploiement de l'interdiction des plastiques à l'échelle nationale au Canada transformera la façon dont de nombreuses entreprises du secteur alimentaire et des boissons emballent leurs produits et livrent leurs marchandises. Cependant, pour de nombreux fabricants du monde entier, tous secteurs confondus, la durabilité est plus qu'une simple question de conformité.



*Compostable dans la plupart des installations de compostage commerciales - veuillez vérifier auprès de votre municipalité locale pour l'acceptation ou visitez findacomposter.com pour trouver une installation de compostage en Amérique du Nord.



S'adapter à l'interdiction des plastiques

Les législateurs ne sont pas les seuls à s'inquiéter de l'impact environnemental de la pollution plastique. Les consommateurs qui achètent et utilisent ces produits s'engagent tout autant à protéger la planète en donnant la priorité à la durabilité lors de leurs achats. L'adoption de solutions d'emballage à base de papier permettra aux entreprises de répondre à l'évolution des attentes des consommateurs tout en se conformant aux réglementations canadiennes de plus en plus strictes.

Il peut être difficile de comparer toutes ces options d'emballage sans l'aide d'un expert qui vous aidera à concevoir la meilleure solution pour votre budget, votre marque, vos opérations et les besoins de votre produit. Graphic Packaging collabore avec des entreprises pour lancer des innovations sans plastique, qui se démarquent sur les étagères, réduisant ainsi l'impact environnemental de votre produit tout en augmentant vos ventes.

Contactez Graphic Packaging afin d'amorcer votre transition du plastique au papier.



Global Headquarters
1500 Riveredge Parkway NW Suite 100,
Atlanta, Georgia 30328,
United States
graphicpkg.com

©2023 Graphic Packaging International, LLC. All Rights Reserved.

Ce document est produit uniquement à titre d'information. Malgré ses efforts à fournir des informations précises et récentes, Graphic Packaging ne peut garantir l'entière exactitude de l'information et ne peut assumer aucune responsabilité liée à une erreur ou omission de contenu. Il est de votre responsabilité d'effectuer votre propre analyse afin de prendre les bonnes décisions d'affaires. Il est de votre devoir d'effectuer des consultations indépendantes (ex. : légale, financière or gestion de risque) auprès de professionnels dans ces domaines.